Page : 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.03.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 10.03.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: FS CIP CLEANER
- · Code du produit: 93330001
- · UFI: A222-H0EJ-H002-4R9O
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- · Secteur d'utilisation
- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- · Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- Catégorie de processus

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en

- · Emploi de la substance / de la préparation Détergent alcalin
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

 $Tel: (NL) + 31\ 164\ 250\ 100\ (B) + 32\ 2\ 347\ 0117$

 $Fax:(NL) + 31\ 164\ 266\ 710\ (B) + 32\ 2\ 347\ 1395$

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710

BE:Tel:+3223470117 *Fax:*+3223471395

IT:Tel:+3906926691 Fax:+3906.92747061

UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 10.03.2023

Nom du produit: FS CIP CLEANER

(suite de la page 1)

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de sodium hydroxyde de potassium Hexyl D-glucoside

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 1310-73-2	hydroxyde de sodium	25-50%
EINECS: 215-185-5	♦ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318	
Numéro index: 011-002-00-6	Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 %	
Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx	Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	
CAS: 1310-58-3	hydroxyde de potassium	10-25%
EINECS: 215-181-3	♦ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	
Numéro index: 019-002-00-8	♦ Acute Tox. 4, H302	
Reg.nr.: 01-2119487136-33-xxxx	L'imites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 %	
	Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	
CAS: 54549-24-5	Hexyl D-glucoside	1-2,5%
EINECS: 259-217-6	♠ Eye Dam. 1, H318	
Reg.nr.: 01-2119492545-29-xxxx		

· Indications complémentaires:

Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE

agents de surface non ioniques <5%

Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 10.03.2023

Nom du produit: FS CIP CLEANER

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

(suite page 4)

Page: 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.03.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 10.03.2023

Nom du produit: FS CIP CLEANER

(suite de la page 3)

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des acides.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

VL Valeur momentanée: 2 mg/m³

М;

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium

VL Valeur momentanée: 2 mg/m³

· DNEL

DNEL

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

Inhalatoire DNEL Long term-systemic mg/m3 | 1 mg/m3 (-)

DNEL Long term local mg/m3 | 1 mg/m3 (travailleur/ouvrier)

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium

Inhalatoire DNEL Long term local mg/m3 | 1 mg/m3 (travailleur/ouvrier)

CAS: 54549-24-5 Hexyl D-glucoside

Oral DNEL Long term-systemic 35,7 mg/kg human/day (des consommateurs)

Dermique DNEL Long term-systemic 357.000 mg/kg human/day (des consommateurs)

595.000 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)

Inhalatoire DNEL Long term-systemic mg/m3 124 mg/m3 (des consommateurs)

420 mg/m3 (travailleur/ouvrier)

· PNEC

CAS: 54549-24-5 Hexyl D-glucoside

PNEC Freshwater mg/L 0,1 mg/L
PNEC Marinewater mg/L 0,01 mg/L
PNEC Freshwater sediment 0,231 mg/Kg
PNEC Marine water sediment 0,023 mg/Kg
PNEC Soil 0,654 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L 100 mg/L

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains:

Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 10.03.2023 Date d'impression: 10.03.2023

Nom du produit: FS CIP CLEANER

(suite de la page 4)

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques
- · Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur	les propriétés physiqu	es et chimiques essen	tielles
----------------------	------------------------	-----------------------	---------

Indications générales.

· Couleur: Jaune clair Caractéristique · Odeur: · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

100 °C d'ébullition

· Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. Non déterminé. · Supérieure: · Point d'éclair Non applicable. · Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C 13,5

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C 20 s (DIN 53211/4) Non déterminé. Dynamique:

Solubilité

Insoluble · l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: $1,5 \text{ g/cm}^3$ Non déterminé. · Densité relative. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide · Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

néant

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

· Teneur en solvants: 0.0 % Solvants organiques: 0.00% · Swiss VOC:

· Changement d'état · Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables néant

au contact de l'eau · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

(suite page 6)

Page: 6/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.03.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 10.03.2023

Nom du produit: FS CIP CLEANER

(suite de la page 5)

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Forte réaction exothermique aux acides.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Ne pas stocker avec des acides.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs I	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:	
ATE (Va	ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))	
Oral	LD50	2.832 mg/kg (Rat)
CAS: 13	10-73-2 hydro	oxyde de sodium
Oral	LD50	3.500 mg/kg (Rat)
	LC50	35 mg/l (fish)
CAS: 13	10-58-3 hydro	xyde de potassium
Oral	LD50	333 mg/kg (Rat)
	LC50/24 h	80 mg/ltr (fish)
CAS: 54:	CAS: 54549-24-5 Hexyl D-glucoside	

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Dermique LD50

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

>2.000 mg/kg (Rat)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

	· 12.1 Toxicue	
	· Toxicité aquatique:	
	CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium	
	LC50 / 96 h 125 mg/ltr (Gambusia affinis)	
	EC 50 / 48 h 40,4 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))	
	CAS: 54549-24-5 Hexyl D-glucoside	
	LC50 / 96 h >100 mg/ltr (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))	
	EC 50 / 48 h >100 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))	
OECD test 301 D >70 (biodegradation in % after 28 days)		>70 (biodegradation in % after 28 days)

(suite page 7)

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.03.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 10.03.2023

Nom du produit: FS CIP CLEANER

(suite de la page 6)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications: Le produit est biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Selon les critères de classification de la CE et l'étiquetage "dangereux pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à classifier comme dangereux pour l'environnement.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -

0	· Catalogue européen des déchets		
	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS		
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)		
15 01 03			

15 01 02 emballages en matières plastiques

HP8 Corrosif

- · Emballages non nettovés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d	l'identification
-------------------------------	------------------

· ADR, IMDG, IATA UN3266

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

 $\cdot ADR$

3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, HYDROXYDE DE POTASSIUM)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (SODIUM · IMDG, IATA HYDROXIDE SOLUTION, POTASSIUM HYDROXIDE)

II

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, IMDG, IATA



8 Matières corrosives. · Classe

· Étiquette

- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA

(suite page 8)

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 10.03.2023

Nom du produit: FS CIP CLEANER

	(suite de la pag
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisate	ur Attention: Matières corrosives.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
No EMS:	F- A , S - B
Segregation groups	(SGG18) Alkalis
Stowage Category	B
Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux	
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Ouantités limitées (LO)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
Catégorie de transport	$\tilde{2}$
Code de restriction en tunnels	E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	IL
Excepted quantities (EQ)	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A
	(HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, HYDROXYDE DE
	POTASSIUM), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 *ADR* – *RID* - *IMDG* - *IATA*;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de sodium

hydroxyde de potassium

Hexyl D-glucoside

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.03.2023 Révision: 10.03.2023 Version: 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: FS CIP CLEANER

(suite de la page 8)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Numéro de la version précédente: 10
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie I

(suite page 10)

Page : 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 10.03.2023

Nom du produit: FS CIP CLEANER

* Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 9)

BE.FR

(suite page 11)

Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2023 Version: 11 (remplace la version 10) Révision: 10.03.2023

Nom du produit: FS CIP CLEANER

(suite de la page 10)

Annexe: Scénario d'exposition

- · Désignation brève du scénario d'exposition Pour le produit
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie du procédé

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- · Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

- · Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Eau En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.
- · Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- · Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE.FR